

Communiqué de Mgr NOURRICHARD aux Communautés Chrétiennes
au sujet de la situation de l'abbé Francis MICHEL

La justice s'est prononcée. Toutes les requêtes de l'abbé MICHEL présentées par son avocat ont été rejetées.

Nul ne peut se réjouir de la condamnation d'un prêtre. Pour autant, le Président de l'Association Diocésaine prend acte que son questionnement sur les finances de l'ancienne paroisse de Thiberville était légitime.

L'abbé MICHEL a été condamné à une amende de 15 000 euros.

Le diocèse d'Évreux touchera comme il l'a demandé 1 euro symbolique.

L'abbé MICHEL dispose de cinq jours s'il désire faire appel de ce jugement. Passé ce délai, je verrai les décisions à prendre concernant son statut canonique au sein du diocèse d'Évreux.

Dans cette triste affaire, nous demeurons unis dans la prière, espérant que nous pourrions ensemble repartir sur de nouvelles bases.

Évreux, le 23 octobre 2015

+ Christian NOURRICHARD
Evêque d'Évreux